



MAIRIE
DE
FERMANVILLE

ARRÊTÉ T 08/2024

PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION BRANCHEMENT ENEDIS RUELLE DE LA POTERNE AU DROIT DE LA PARCELLE AI-291 ENTRE LE 18/04/2024 ET LE 17/05/2024

Nous, Maire de la commune de Fermanville,

VU l'article L.2212-2 du Code des Collectivités Territoriales assurant le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique,

VU l'article L.2213-1 du Code des Collectivités Territoriales concernant les pouvoirs de police du maire en ce qui concerne la circulation et le stationnement,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-8 et R 411-25,

VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière – livre I – 5ème partie – du 7 Juin 1997 modifiée et complétée le 6 Novembre 1992, modifiée par l'arrêté du 11 Février 2008,

VU, la demande présentée le 02/04/2024 par l'entreprise SORAPEL Agence de Cerisy La Forêt, avenue de Scharmède 50680 CERISY LA FORET, représentée par Monsieur MONHUREL Arnaud, pour la réalisation d'un branchement Enedis au droit de la parcelle AI-291(ex AI-266) ruelle de la Poterne à Inthéville,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des personnes et la réalisation des travaux dans de bonnes conditions,

ARRETE

- Article 1 : La circulation sera interdite de manière discontinue afin d'effectuer un branchement Enedis au droit de la parcelle AI-291(ex AI-266) ruelle de la Poterne à Inthéville entre le 18/04/2024 et le 17/05/2024.
- Article 2 : L'entreprise SORAPEL devra mettre en place un panneau route barrée, les jours où elle interviendra, au niveau des 3 accès de la ruelle de la Poterne et devra signaler son chantier de jour comme de nuit pendant la durée des travaux.
- Article 3 : La Gendarmerie de Saint-Pierre Eglise, est chargée de l'exécution du présent arrêté.
- Article 4 : Le présent arrêté sera transmis pour ampliation à :
- Madame le Chef de Brigade de Gendarmerie de St Pierre-Eglise,
 - SORAPEL Agence de Cerisy La Forêt
 - Affichage.

Le Maire,

Nicole BELLIOU DELACOUR



Mairie de Fermanville - 5 La Heugue - 50840 FERMENVILLE

☎ 02.33.88.56.66 ✉ mairie@fermanville.fr

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au mercredi de 9 h à 12 h, jeudi de 14h à 18h, vendredi de 10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, samedi de 9 h à 12 h